

Aux membres du Conseil national

13.049 - CC. Partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce

Stabio et Neuchâtel, le 28 mai 2015

Madame la Conseillère nationale,
Monsieur le Conseiller national,

Le 1er juin 2015 vous déciderez sur la nouvelle loi concernant le partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce.

donna2 et CROP sont des associations qui représentent des femmes et des hommes qui sont directement touchés par le divorce.

De par nos expériences et nos échanges avec des avocats, juges et académiciens nous tenons à vous rendre attentifs à l'importance de maintenir l'article suivant:

Art. 122 [D. Prévoyance professionnelle, 1. Principe]
Les prétentions de prévoyance professionnelle acquises durant le mariage et jusqu'à l'introduction de la procédure de divorce sont partagées entre les époux.

Nous vous invitons à suivre le Conseil fédéral et le Conseil des Etats sur ce point. Comme l'ont souligné unanimement les porte-paroles de trois partis différents, Engler, Janiak et Bischof, après les discussions approfondies dans la CAJ-CE et diverses auditions: **en mettant l'accent sur le moment du dépôt de la procédure de divorce comme date de référence, l'on garantit qu'aucune des deux parties en litige ne fera traîner en longueur la procédure du divorce dans le but de faire accroître les avoirs.**

Ce nouvel élément dans l'article serait une amélioration centrale du droit du divorce. Entre autres, si cet article n'est pas adapté comme proposé, les manoeuvres et chantages entre parties pourront continuer en longueur, et les enfants en seront encore victimes.

Il y a autre chose qui parle en faveur d'une incitation à raccourcir les procédures de divorces: les coûts économiques annuels pour les collectivités et les assurances (sociales, maladie, AI, chômage, etc.) résultant des divorces et des séparations sont estimés pour la Suisse à plus de Fr. 11 milliards¹. Ce sont des réalités avec lesquelles jusqu'à présent presque personne n'a voulu se confronter.

Nous espérons vivement que lors de ce vote vous serez libre de consignes partisans et pourrez voter dans le sens du bien de la population.

Nous vous remercions de votre attention et espérons que vous aurez de la compréhension pour nos préoccupations. Nous répondrons volontiers à vos questions.

Avec nos meilleures salutations,



Katherin Heitmann-Säuberli
co-présidente donna2
079 753 26 57 (de, it)



Dr. Sarah de Cupis
membre du comité donna2
079 358 88 40 (fr, it)



Dr. Patrick Robinson
porte-parole CROP
079 425 55 16 (fr)



Felipe Fernandez
membre du Bureau CROP
077 454 15 20 (fr, de, it)

¹ L'estimation est basée sur les coûts annuels (2014) pour la Grande Bretagne (£45.6 milliards) adaptés pour la Suisse.